

Compte-rendu du Club Métiers Déconstruction

Implication des entreprises dans les plans de prévention déchets autour du BTP

jeudi 8 février 2018

Sous la Présidence de : Claude LAVEU (EDF) & Cyrille BLARD (SNCF)

Animé par Camille SAINT JEAN (ORÉE)

[Ordre du jour](#) – [Liste des participants](#)

1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION/RAPPEL DES OBJECTIFS DU GT/CM

Ce Club est né du besoin de plusieurs acteurs, notamment SNCF Réseau et EDF, de démontrer l'intérêt économique et environnemental de la déconstruction par rapport à la démolition. Chaque année se tiendra une réunion « donneurs d'ordres » afin de recadrer les orientations du Club Métiers, qui réunissent l'ensemble des acteurs de la filière. Elles seront suivies de 3 Clubs Métiers réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la déconstruction.

Les Clubs Métiers ont pour vocation de permettre à ses membres :

- d'être informés des évolutions réglementaires et des avancées technologiques dans le domaine du recyclage et/ou de la valorisation,
- de présenter et d'échanger sur les problématiques de recyclage/valorisation,
- de présenter les solutions économiquement viables mises en place au sein d'entreprises,
- de se regrouper pour développer de nouveaux projets, adaptés aux besoins identifiés.

La participation au Club Métiers est assujettie à la signature d'une charte qui garantit la confidentialité et la participation active des membres afin de maintenir la dynamique constructive des échanges.

✓ Les axes traités sont :

- Diagnostics de chantiers et diagnostics réglementaires (réunion du 9 juin 2015)
- Traçabilité (réunion du 29 septembre 2015)
- Méthodes de contractualisation (allotissement, notation...), sources d'optimisation et de transparence (réunion donneurs d'ordre du 12 janvier 2016)
- Bonnes pratiques de terrain sur la déconstruction (réunion du 29 mars 2016)
- Ecoconception en vue de la déconstruction (18 octobre 2016)
- Plateformes de mise en relation de l'offre et de la demande de matériaux issus de la déconstruction (24 janvier et 25 avril 2017)
- Indicateurs de performance de suivi des chantiers de déconstruction et fiscalité incitative (9 octobre 2017)
- Assurance et garantie décennale des matériaux réemployés (8 décembre 2017)
- Implication des entreprises dans les plans de prévention déchets autour du BTP

2. SYNTHESE DES INTERVENTIONS

Etat des lieux des plans de prévention des déchets :

Voir [support de présentation CMDécons 08022018](#)

Partage d'expériences de deux régions sur l'implication des entreprises, et notamment des donneurs d'ordre, dans les plans de prévention des déchets autour du BTP :

○ Conseil Régional des Pays de la Loire : Jean-Louis BERGEY, Directeur de la transition énergétique et de l'environnement

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) assure le dimensionnement des installations des exutoires de valorisation et de traitement des déchets qui puissent absorber les besoins. Des estimations sont faites sur la gestion des déchets courante économique basique et les chantiers exceptionnels (les informations sont parfois difficile à obtenir de la part des MOA) ;
- Le PRPGD s'intègre au sein du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- L'élaboration du plan s'est appuyée sur :
 - une commission d'élaboration et de suivi du plan composée de fédérations et d'organisations professionnelles (FFB, CAPEB, SNED, Fntp, représentants des Chambres consulaires industrie et artisanat, Syndicat des recycleurs du BTP, UNICEM) ;
 - une étude de la CERC sur l'évaluation des excédents et déchets récurrents de chantier (étude à posteriori sur les déchets récurrents & étude prospective essayant notamment d'estimer les déchets exceptionnels). L'étude se focalise sur l'existence d'exutoires ;
 - des groupes de travail (dont un spécifique aux déchets de chantiers) ouverts à tous ;
 - une contribution écrite spécifique de la FFB et de la Fntp ;
 - 2 « journées des acteurs ».
- L'étude prospective du PRPGD permet d'évaluer l'évolution des DAE des chantiers à l'horizon 2031 (quasi-stagnation). Le réemploi des excédents directement sur site devrait atteindre les 37 %. Le reste des déchets verront leur recyclage et leur réutilisation augmenter, contrairement à leur utilisation en remblaiement de carrières et leur stockage en décharge qui devraient rester à volume constant (voir [support de présentation des Pays de la Loire](#)) ;
- Le plan présente de nombreux leviers d'action et recommandations dans la gestion des déchets de chantier (voir [support de présentation des Pays de la Loire](#)) ;
- Une des pistes est de mettre en place une matériauthèque, magasin qui vend des matériaux de second œuvre provenant d'erreurs de commande ou de fabrication. Les clients peuvent être des entreprises ou des particuliers ;
- Le SRADDET des Pays de la Loire ne comportera que des **recommandations** sur sa partie déchets, rien ne sera imposé contrairement à d'autres volets comme celui de l'aménagement ;
- Le plan souhaite harmoniser l'accueil des professionnels dans les déchetteries publiques à l'échelle de la région ;

Discussions :

- Il serait nécessaire que l'objectif de valorisation de 70 % soit différencié entre les déchets inertes et les déchets non dangereux ;
- Il est conseillé d'éviter les bennes en mélange pour améliorer le taux de valorisation ;
- Les SPGD n'ont pas à se substituer à l'offre privée. Elles doivent d'abord recevoir les déchets des ménages et des petits producteurs (ex : déchets d'un mur abattu chez un ménage) ;

- Il faut développer les exutoires des filières de tri car certaines arrivent à saturation ;
- Il subsiste un décalage entre ce que prévoit le PRPGD et ce qui est attendu auprès de certains secteurs. Par exemple, les centrales nucléaires doivent démontrer qu'elles répondent aux PRPGD dans l'étude d'impacts de leur démantèlement. Or les plans actuels ne prennent pas en compte les déchets issus du démantèlement des centrales nucléaires ;

③ **Conseil Régional PACA : Barbara CHOLLEY, Chargée de mission Environnement et Déchets, Référente Déchets du BTP, Service Environnement et Biodiversité, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement**

- Le PRPGD doit prendre en compte toutes les réglementations de la région concernant les différents types de déchets. Cela en fait un document réglementaire conséquent de plusieurs centaines de page (PRPGD de la PACA = 400 pages), à renouveler tous les 6 ans. Il sert de guide à la DREAL pour distribuer des autorisations aux installations ;
- L'élaboration du plan se base sur le travail des commissions consultatives (collectivités ayant des compétences collecte et traitement, organisations professionnelles et associations en lien avec la gestion des déchets) ;
- En parallèle de l'élaboration du document, il y a un processus de concertation pour amender les choix qui y ont été faits. Il se compose :
 - de nombreuses rencontres territoriales au niveau de chaque département avec des instances politiques et les collectivités qui sont en charge de la gestion et du traitement des déchets afin de prendre en compte leur projet ;
 - des ateliers thématiques très ouverts. Une journée était notamment dédiée aux déchets du BTP et aux ressources secondaires ;
 - des rencontres avec le collège des associations et le collège des industriels pour un partage du diagnostic, des enjeux et des objectifs retenus ;
- Des rencontres bilatérales sont faites à la demande :
 - Rencontre avec la SNCF Réseau sur le projet de la ligne TGV Sud ;
 - Rencontre avec des porteurs de projets divers (exploitants d'installations, carriers, distributeurs de matériaux, projets de chantiers) ;
 - Rencontre avec des collectivités MOA ;
- Un travail de fond a lieu avec les organisations professionnelles (groupes de travail, passerelle avec les entreprises, calage des hypothèses de scénarios avec les professionnels...) ;
- Une démarche est en cours à Miramas pour considérer la ville comme un seul chantier par les services de l'État, incluant tous les MOA locaux. Une plateforme commune de stockage temporaire sera mise en place afin de favoriser le réemploi ;
- Un GT déchets du BTP piloté par l'ADEME s'est mis en place en 2012 à la suite de la demande des participants du projet AZURET. Ce GT a permis :
 - un travail de synthèse et une analyse comparative de toutes les données départementales des plans de BTP ;
 - une étude de préfiguration d'un futur observatoire régional des déchets du BTP ;
 - des séances d'animation incluant les institutionnels, les organisations professionnelles, les CCI et les départements ;

- des restitutions à un public plus large. Un premier colloque « déchets du BTP et économie circulaire » a eu lieu fin 2016. Le prochain aura lieu le 15 mars 2018 ;
- Cet observatoire régional des déchets non dangereux, DAE et déchets du BTP permet de faire le lien avec les exploitants des installations (carriers, collecteurs de déchets, gestionnaires de déchets, distributeurs de matériaux, entreprises de bâtiment ou travaux publics qui exploitent des installations de recyclage, collectivités). Il a été lancé en 2012 et est tenu par une société d'économie mixte des Bouches-du-Rhône. Depuis 2017, il est hébergé au sein de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE). Il a pour objectif de produire des restitutions d'indicateurs et de photographies (connaître la répartition géographique des sites, les tonnages traités, les tonnages recyclés, les ressources secondaires produites...) ;
- Dans le cadre de l'état des lieux du plan, 270 installations spécifiquement liées à la gestion des déchets du BTP ont été recensées ;
- Le BRGM a collaboré avec la région dans l'élaboration des schémas des carrières ;
- Synoptique de flux : 60% en filière, 26% en réemploi et 14% en stockage illégal (= poursuite du responsable). Au total, plus de 70 % de taux de valorisation (sur les déchets inertes et les déchets du BTP en général) ;
- Le plan a pour objectif de récupérer le stockage illégal et maintenir le taux de valorisation de 70 % sur tous les départements ;
- Le PRPGD de la région et le Schéma Régional des Carrières PACA (SRC) ont un volet commun : les ressources secondaires (principalement les déchets inertes du BTP), ainsi qu'un planning comparable et un contenu des décrets assez proche. Cela a permis une mutualisation de certains travaux portant sur les volets « Ressources secondaires » et « Besoins et prospectives » ;
- Une enquête a été lancée en commun sur les grands travaux à destination les MOA publics et privés susceptibles de générer des déchets exceptionnels (en 2015 et à court, moyen et long terme jusqu'à l'horizon 2030). Sur les 38 enquêtés, seulement 14 d'entre eux ont répondu au questionnaire car il a été difficile d'identifier le bon interlocuteur au sein de ces entreprises. Selon l'enquête, celles-ci ont pour objectif d'aller vers plus de réemploi, de réutilisation et de recyclage sont prévus dans les années à venir ;
- Le plan n'est qu'une étape réglementaire. La région souhaite mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement du plan afin d'atteindre les objectifs fixés. Une feuille de route sera rédigée et s'inscrira dans la SRADDET (celui-ci ne retient pas tout le plan). Elle permettra la mise en œuvre d'actions comme le projet LIFE intégré, ce qui permettra de continuer à associer les entreprises ;
- Un accompagnement financier auprès des entreprises sera proposé par la région pour financer des actions et projets s'inscrivant dans le recyclage, valorisation, économie circulaire...
- Exemple d'actions : voir [support de présentation de la Région PACA](#) ;
- Des appels à projets ADEME-Région ont été lancés comme l'appel à projet FILIDÉCHETS (ex : un projet faisant suite à DEMOCLES mettait en œuvre des opérations de réemploi sur les chantiers de MOE importants avec des associations caritatives) ;
- Un club des MOA « marchés de travaux au service de l'économie circulaire » a été lancé en octobre dernier pour travailler sur la problématique des MOA et notamment la prise en compte des déchets. Les travaux menés se font dans le cadre du réseau national d'achats publics.

Discussions :

- Lors de l'élaboration des PRPGD, l'une des principales difficultés est de connaître les gisements de déchets présents sur la période considérée. La région PACA a travaillé sur le chiffre d'affaires prévisionnel des entreprises du BTP ;
- L'Association des Régions de France (ARF) permet un partage d'expérience entre les régions.

Travail collaboratif ; implication des entreprises dans les plans de prévention des déchets :

Attentes des acteurs sur les PRPGD et l'implication de chacun dans leur élaboration		
Maillage territorial pour la gestion des déchets, réponse aux besoins	Régions envers les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure collaboration avec les acteurs gestionnaires d'installation ; • Une meilleure prise en compte des questionnaires par les acteurs.
	Collectivités envers les régions	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la place des déchetteries publiques/privées et des centres de tri dans le maillage du territoire ; • Permettre des ouvertures de centres/expérimentations en termes de valorisation, que ce soit pour les déchets ultimes que pour les déchets inertes (certaines sont déjà en cours) ; • Faciliter l'ouverture de nouvelles installations de tri ou de traitement en identifiant mieux les besoins du territoire.
	Entreprises envers les régions	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des observatoires des déchets et des installations des filières (lieu d'échange) ; • Identifier et agir sur les zones non pourvues (« blanches ») ; • Cartographier les infrastructures ; • Créer des plateformes (notamment pour favoriser la mise en relation entre les détenteurs de matériaux et les parties en recherche de matériaux) ; • Cartographier les plateformes et le potentiel de développement ; • Anticipation et prospective des flux ; • Développer des filières adaptées et proches des sites de travaux ; • Adapter les capacités de réception des exutoires pour les gros gisements de déchets ; • Clarifier les seuils de volume de déchets acceptés des entreprises par les services publics de collecte des déchets (harmonisation à l'échelle nationale et non régionale).
Réglementation nationale favorisant l'encadrement	Régions envers les entreprises	Adhérer à une organisation professionnelle pour se tenir informé, notamment sur la réglementation (certains MOA manquent d'information, comme les objectifs à atteindre fixés par la réglementation).

	Collectivités envers les régions	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser le diagnostic déchets et faire un suivi de leur réalisation ; • Préciser les objectifs de valorisation/gestion des déchets par typologie de déchets ; • Pousser les matériaux issus du recyclage (ou réemploi) à avoir le statut de produit ; • Mettre en place des indicateurs précis et harmonisés sur les déchets et leur gestion (à l'échelle nationale).
	Entreprises envers les régions	/
Comptabilisation /anticipation de l'estimation des gisements	Régions envers les entreprises	/
	Collectivités envers les régions	/
	Entreprises envers les régions	<ul style="list-style-type: none"> • Être vigilant sur les chiffres ; • Plus de transparence sur l'évaluation des objectifs de valorisation ; • Valoriser le tri à la source sur chantier ; • Bien intégrer les travaux à venir de l'ensemble des MOA ; • Organiser les filières autour des chantiers à venir (anticiper les quantités) ; • Intégrer les grands chantiers dans la prospective de production des déchets.
Leviers possibles pour les acteurs de la MOA	Régions envers les entreprises	Aller à la rencontre des régions pour tout projet, même en amont. En effet, au-delà des subventions, elles peuvent avoir un rôle de facilitateur (orientations techniques...).
	Collectivités envers les régions	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des clauses de sélection d'entreprises utilisant des matériaux recyclés (valorisation des éco-critères mis en place par certaines entreprises) ; • Inciter à l'utilisation de matériaux recyclés dans les nouveaux ouvrages (débuter par un faible pourcentage) ; • Interdire ou réduire les déchets en mélange lors des appels d'offres ; • Implications des collectivités locales (sensibilisation et formation des MOA, MOE, services techniques afin de mieux les engager).
	Entreprises envers les régions	<ul style="list-style-type: none"> • Animation et pédagogies auprès des MOA (les responsabiliser dans la prescription, leur faire accepter les contraintes et les coûts) ; • Mener un tri à la source ; • Animer sur le territoire le retour des bonnes pratiques ; • Mettre en lumière les filières existantes ; • Fournir des outils à l'ensemble des acteurs ; • Aide à l'optimisation des flux et à une optimisation de l'utilisation des déchets (exemple : comblement avec des

		<p>matériaux de moindre valeur → Gestion spatio-temporelle) ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier le foncier disponible pour la mise en place de plateformes physiques du BTP, mutualisables sur un territoire ;• Dispositions systématiques sur la mutualisation (EIT/plateformes ; coordination par la région) ;• Clarification des attentes en termes d'exigences de tri (chercher des matériaux au niveau régional, aménager le territoire, mener une ACV au niveau local). Il s'agit de favoriser l'économie circulaire avec une approche d'économie du territoire (instaurer la réutilisation dans le cahier des charges).
--	--	---

Confirmation des nouveaux enjeux à traiter lors des prochains Clubs Métiers Déconstruction/Déchets du BTP :

Filières de valorisation et de recyclage à explorer et rassembler les attentes des membres sur le montage de filières industrielles (dont lien avec les fiches Démoclès – 2nd oeuvre)

- Béton et terres ;
- Focus sur certaines d'entre elles qui sont problématiques ;
- Puis aller davantage sur les filières de réemploi.

3. ACTUALITES

Voir [support de présentation CMDécons 08022018](#)

4. PROCHAINE RÉUNION

- **15 mai 2018, 10h-13h : Club Métiers Déconstruction**
- **19 juin 2018 : Club Métiers Gestion des Déchets dans les ERP**